



EVALUATION DES CONTRATS DE VILLE

BILAN APPROCHE BUDGETAIRE INTEGREE
ANNÉE 2020

Avant les comités de financeurs

44%



Part des dossiers cotés

760 dossiers déposés
pour une demande
de **10 124 487,00 €**
Une demande moyenne
de **13 321 €**

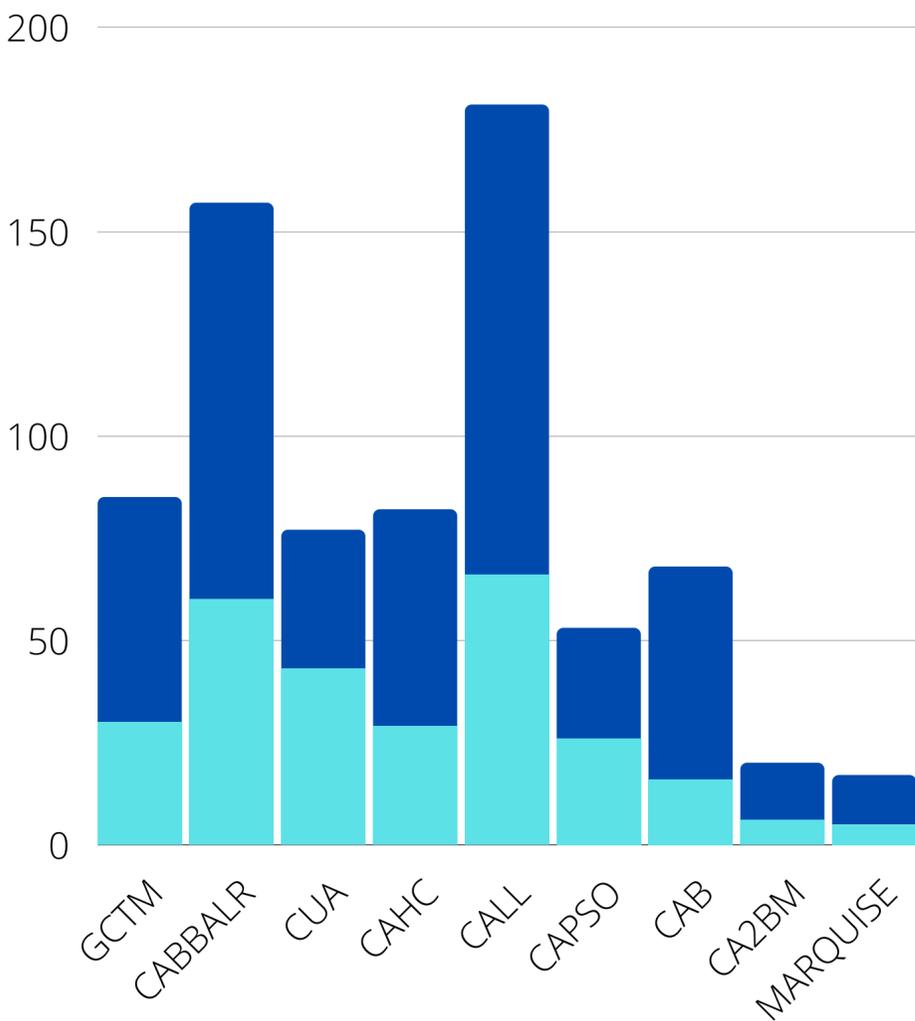
281 dossiers cotés
pour une demande
de **3 021 079,00 €**
Une demande moyenne
de **10 751 €**

30%

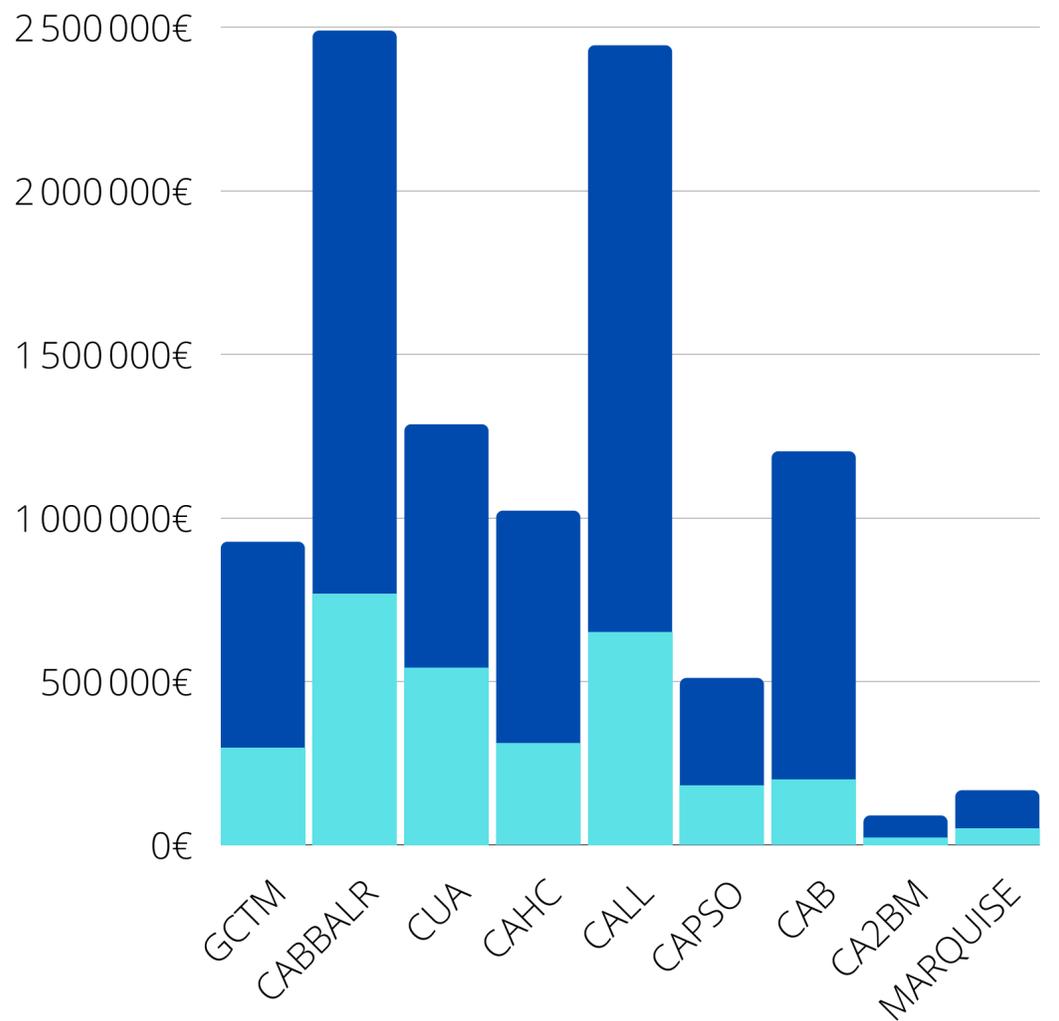


Volume financier des dossiers
cotés

Répartition par agglomération



Répartition par aggro du nombre
de dossiers cotés



Volume financier des dossiers
cotés par aggro

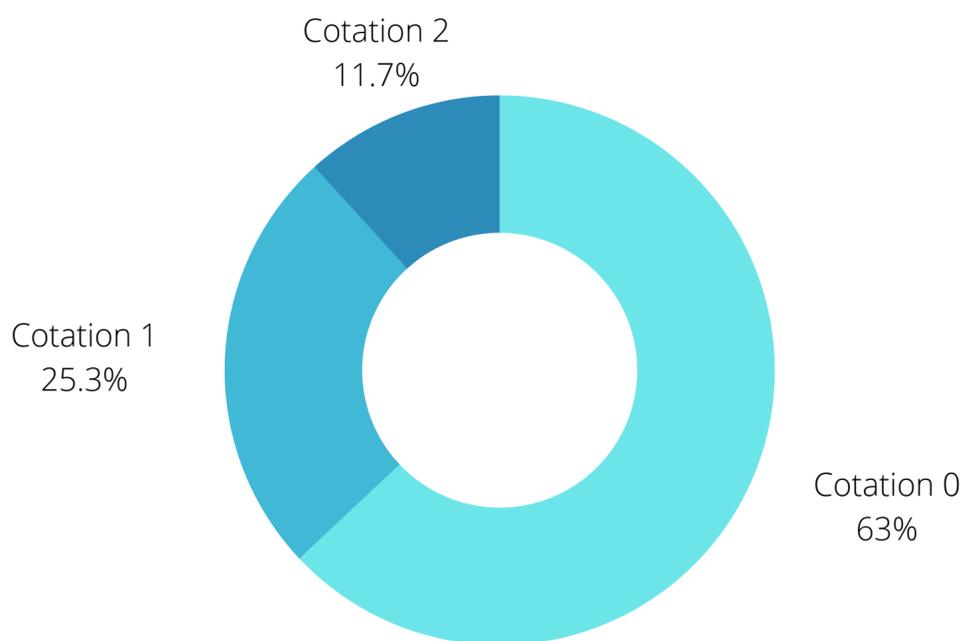
Répartition par cotation

MEMO :

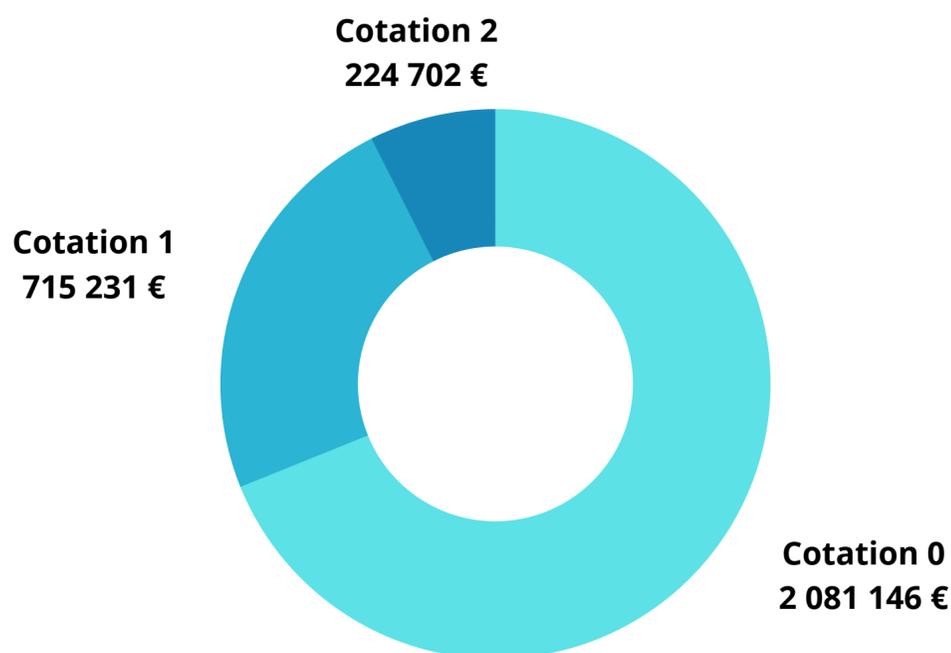
Cotation 2 : Actions correctrices **Cotation 1** : Actions qui intègrent l'égalité femmes / hommes

Cotation 0 : Actions qui ne prennent pas en compte l'égalité

Répartition des dossiers par cotation



Répartition en volumes financiers des cotations



177 dossiers côtés 0

soit 63 %

Soit **2 081 146,00 €** demandés
(20,56 %)

Montant moyen demandé :
11 757 €

71 dossiers côtés 1

soit 25,3 %

Soit **715 231,00 €** demandés
(5,45 %)

Montant moyen demandé :
10 073 €

33 dossiers côtés 2

soit 11,7 %

Soit **224 702,00 €** demandés
(2,22 %)

Montant moyen demandé :
6 809 €

Analyse

L'exercice de cotation est estimé recevable puisque **plus d'1/3 des dossiers sont côtés**. L'échantillon est donc représentatif de la programmation globale.

L'exercice de cotation fluctue entre 61 % et 24 % des dossiers selon les agglomérations et entre 43 à 16.5% des volumes budgétaires. 3 agglomérations sont en deçà du seuil de représentativité : la CA2BM, la CAB, la CALL.

En matière de cotation, les dossiers ne prenant pas en compte l'égalité représentent près des 2/3 des dossiers côtés et 69% du volume budgétaire coté. Les dossiers correcteurs d'inégalités représentent la part attendue : à minima 10 %.

La demande moyenne des dossiers côtés est de 10 751 € . Elles est inférieure à la demande moyenne globale. Les 104 dossiers prenant en compte l'égalité ont une demande moyenne inférieure à la moyenne globale et à la moyenne des dossiers côtés. Plus précisément, les dossiers correcteurs d'inégalité formulent une demande 2 fois moins importante que la moyenne.

A la sortie des comités de financeurs

36%



Part des dossiers cotés

27%



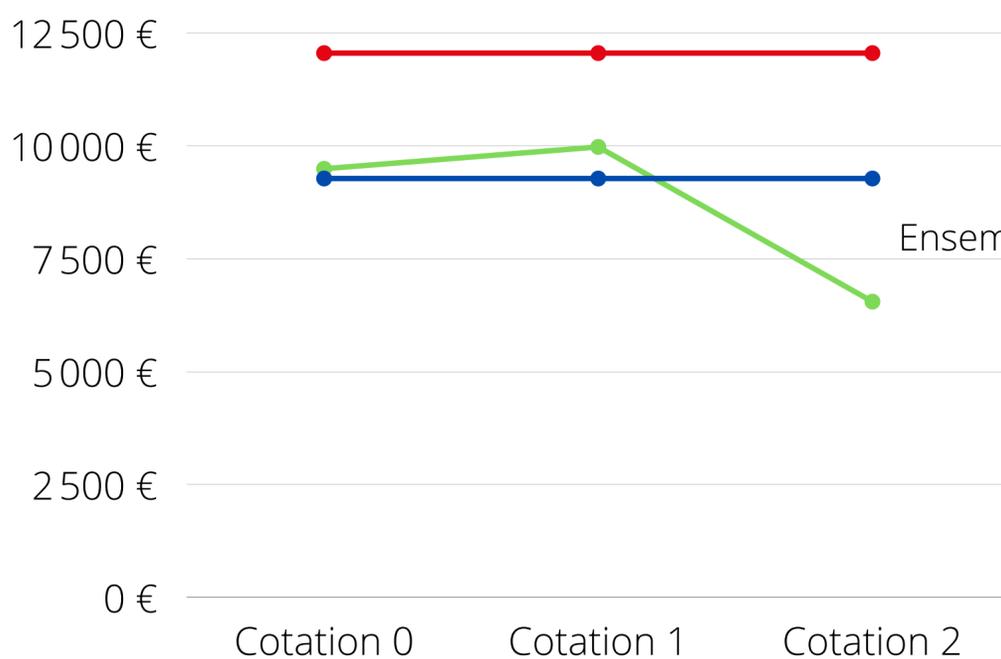
Volume financier des dossiers cotés

644 dossiers retenus
pour un montant global
de **7 761 628,40 €**
Une subvention moyenne
de **12 052 €**

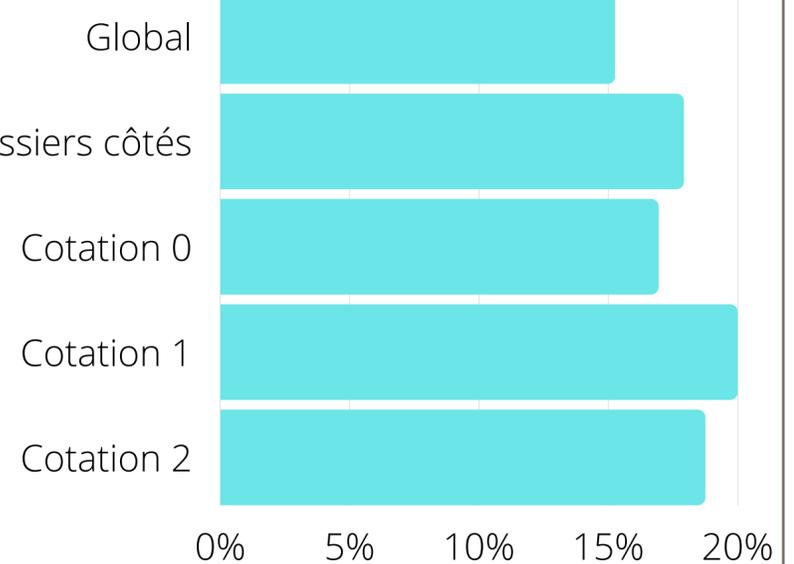
229 dossiers cotés
pour un montant global
de **2 759 957,92 €**
Une subvention moyenne
de **9277 €**

Montants moyens accordés et taux de rejets par cotation

- Montant moyen accordé par cotation
- Montant moyen accordé sur les dossiers cotés
- Montant moyen accordé sur l'ensemble de la programmation



Montants moyens accordés par cotation



Taux de rejet par cotation

Analyse

Les comités de financeurs ont eu pour effet de diminuer la part des dossiers cotés dans la programmation ainsi que leur volume budgétaire. Le soutien financier accordé est inférieur de 9.52% à la demande initiale en moyenne. Le différentiel entre le soutien moyen et le soutien apporté aux actions correctrices reste du même ordre.

Le taux de rejet des actions prenant en compte l'égalité est plus fort que la moyenne.

Préconisations

- Atteindre 50% de la programmation cotée
- Accompagner les opérateurs dont l'action est cotée 0 vers la cotation 1
- Encourager les porteurs d'action cotées 1 et 2 à accroître l'envergure de leur projet